

Image not found or type unknown



Echéancier non respecté l'huissier me demande 800 euro au lieu de

Par **jezequel**, le **04/11/2008** à **06:14**

au mois de juillet ma belle fille devait 2000 euros , j'ai appeler l'huissier pour lui demander un échéancier et de faire un geste, celui ci ma proposer qu'elle paye 4 x 425 euros. J'ai payé l'échéance de juillet, elle a payée les échéances de aout, septembre, en octobre elle n'a pas payer, hier le 03/11/2008 j'ai appeler l'huissier pour lui réglé les 425 euros qui restait, il m'a répondu que le solde était de 800 euros, je n'ai pas cette somme, il m'a proposé une ristourne de 150 euros, meme 650 euros je ne les ais pas. Je suis pret à payer 425.00 euros ce jour. Que puis-je faire?

Par **ellaEdanla**, le **04/11/2008** à **17:50**

Bonsoir,

Afin de pouvoir vous apporter une réponse précise, pourriez-vous répondre aux questions suivantes :

- Aviez-vous un accord écrit de l'huissier ?
- Est-ce du recouvrement amiable ou forcé (y a-t-il un titre exécutoire) ?

A vous lire,

Cordialement.

Par **jezequel**, le **04/11/2008** à **18:24**

je n'ai pas d'accord écrit de l'organisme de recouvrement, car comme ils ont fait une ristourne sur le montant total, il ne pouvait pas expédier d'échéancier. La lettre de l'huissier est une lettre de mise en demeure de payer. Merci, à bientôt

Par **ellaEdanla**, le **05/11/2008** à **13:59**

Bonjour,

j'ai du mal à tout saisir.

Vous avez d'abord été contacté par une Société de recouvrement avec qui vous avez pris des accords. Vous n'avez pas respecté ces accords alors, c'est un huissier qui prend la suite. Ai-je tout compris ?

Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez pas imposer un paiement fractionné à votre créancier ou son mandataire, ni même lui opposer un accord pris avec une autre personne (accord qui de plus n'a pas été respecté). Donc l'huissier peut vous demander de solder. Maintenant en pratique, les négociations sont très courantes.

Vous êtes encore dans une phase de recouvrement amiable. Vous ne devez payer que le principal et [s]urtout pas les frais[/s].

Demandez un décompte DETAILLE à l'huissier où apparaissent le principal et vos acomptes et réglez uniquement la différence en tentant de négocier un échéancier sur deux mois si cela dépasse les 425 € que vous pensiez verser.

J'espère avoir répondu à votre question.

Je reste, au cas où, disponible pour tout autre renseignement complémentaire,

Cordialement.

Par **jezequel**, le **05/11/2008** à **18:12**

je vous remercie beaucoup pour votre réponse.